



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2250

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Approbation suite à la consultation du public**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2250**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Approbation suite à la consultation du public**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2002, la Communauté urbaine de Lyon suit une démarche d'amélioration de l'environnement sonore, dans le cadre de la directive européenne bruit environnemental 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, transcrite dans le code de l'environnement (articles L 572-1 à L 572-11).

Dans le cadre de sa compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores, la Communauté urbaine de Lyon a pour obligation de définir un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Il fait suite à la réalisation de la cartographie du bruit et à sa diffusion auprès du grand public. Il regroupe les actions mises en œuvre (ou à mettre en œuvre) afin de résorber les situations critiques et d'améliorer la qualité de l'environnement sonore.

Par délibération n° 2010-1795 du 25 octobre 2010, le Conseil a décidé de mettre à disposition du public le projet de PPBE, conformément au décret n° 2006-361 du 24 mars 2006. Durant les mois de décembre 2010 et janvier 2011, le document a été accessible par voie électronique et les contributions des habitants ont été réceptionnées.

Globalement, les contributions reçues se situent dans le cadre du PPBE. Un quart se situent en dehors du champ de la démarche (bruits de voisinage, établissements de nuit, sirènes, klaxon, etc.). Plus d'un tiers des contributions concernent plusieurs objets, ce qui témoigne de l'"écoute" d'ensemble. Ces contributions multiples ont été apportées par les conseils de quartier et par des particuliers.

Les différents points abordés par les internautes concernent le PPBE pour 73 %. Les points les plus cités sont :

- le développement des modes de transport alternatifs à la voiture, mais respectueux de l'environnement sonore (11 %, 8 % et 5 %),
- le bruit aérien des aéroports et héliports (13 % et 8 %),
- le bruit routier et les vitesses (11 % et 5 %),
- le bruit des balayeuses (16 %),
- le bruit ferroviaire (8 %).

Les points abordés par les internautes ne concernant pas le champ du PPBE les plus cités sont :

- le bruit des établissements de nuit et bars,
- le bruit inapproprié des sirènes de pompiers, police, ambulances.

Majoritairement, les points abordés par les internautes trouvent leur réponse dans les fiches du PPBE.

La question de la prise en compte de la multi-exposition (exposition à plusieurs types de sources de bruit) sera intégrée en complément de l'action "Réaliser et diffuser des cartes de bruit".

Des questions particulières ont été posées : il s'agit du bruit aérien (aviation de tourisme Lyon-Bron, aviation de loisirs à Corbas, hélicoptère de l'hôpital Cardiologie Bron-Les Genets) ainsi que du bruit des transports en commun (bus et trolley). Ces questions nécessitent un travail collaboratif complémentaire et seront prises en compte dans le cadre de la révision du PPBE attendue en 2013.

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2010-2013 est donc constitué par :

- le résumé non technique de la méthode : "Quelques clés pour comprendre les cartes de bruit",
- le résumé de la cartographie : "Le diagnostic de la cartographie 2007",
- les actions réalisées dans les 10 dernières années : "10 années de lutte contre le bruit",
- le plan de prévention du bruit dans l'environnement modifié suite à la consultation du public : "Plan environnement sonore du Grand Lyon : prévenir et guérir pour un meilleur environnement sonore" et les fiches actions du PPBE de la Communauté urbaine,
- la note de résultat de la consultation du public : "L'avis des grands Lyonnais".

Le document sera diffusé aux habitants, conformément au décret n° 2006-361 du 24 mars 2006, sous forme électronique sur le site internet de la Communauté urbaine de Lyon ainsi qu'au format papier à l'Hôtel de Communauté, 20, rue du Lac à Lyon 3°.

Les cartographies du bruit seront révisées en 2012 et le PPBE en 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Approuve le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.